

Prot. N° 399/AL/11 – AP

- **Aux Prêtres (Diocésains, Religieux et Missionnaires),**
- **Aux Religieux et Religieuses,**
- **Aux Fidèles Laïcs,**
- **Aux hommes, femmes et jeunes de bonne volonté,**

Bien chers Pères,
Bien chers Frères et Sœurs,

Fraîchement revenu du Bénin, où nous avons participé avec beaucoup de ferveur et d'espérance aux diverses phases de la Visite Pastorale de Sa Sainteté le **Pape BENOÎT XVI** à ce pays frère qui célèbre les **150 ans de son évangélisation**, je suis tout heureux de vous convier à notre **QUATORZIÈME PÈLERINAGE DIOCÉSAIN AUX PIEDS DE NOTRE DAME DES DOULEURS À KOVIÉ.**

Placé cette année sous le signe de la **RÉCONCILIATION**, de la **JUSTICE** et de la **PAIX**, dont nous devons tous devenir toujours plus des apôtres enthousiastes, notre **PÈLERINAGE MARIAL** aura bien lieu à **KOVIÉ** le **SAMEDI 10** et le **DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2011** (troisième dimanche de l'AVENT).

Et voici les **INFORMATIONS, DISPOSITIONS** et **RECOMMANDATIONS** à suivre attentivement pour un très fructueux Pèlerinage Marial :

I- **EXERCICES SPIRITUELS ET CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES :**

1.1 LE CHEMIN DE LA CROIX commencera à **10H00 (T. U.)**. Les pèlerins et pèlerines veilleront à prendre leurs dispositions pour arriver sur le site et s'installer au plus tard à **09H30 le samedi 10 décembre 2011**. Point n'est besoin d'aller occuper les lieux dès le **mardi 06** ou le **mercredi 07 décembre !**

1.2 LA PREMIÈRE MESSE (celle de l'**IMMACULEE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE**) débutera le **samedi 10 décembre 2011 à 15H00 (T.U.)**.

1.3 LA DEUXIÈME MESSE (en l'honneur de la **VIERGE MARIE, MÈRE DE LA RÉCONCILIATION**) est prévue pour **21H00 (T.U.)**.

1.4 LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX fera suite à la **deuxième MESSE**. Les pèlerin(e)s veilleront à prévoir nécessairement des bougies protégées pour que la flamme vive puisse être bien maintenue tout au long de cette Retraite aux flambeaux.

Les Groupes de fanfare désignés à cet effet donneront le tonus approprié à cette jubilation priante et chantante en l'honneur de la VIERGE MARIE.

1.5 Après la Retraite aux flambeaux, un temps suffisant sera consacré à l'**ADORATION DU TRÈS SAINT SACREMENT** par la **LOUANGE** et l'**ACTION DE GRÂCES**, doyenné par doyenné. L'occasion nous sera ainsi donnée de nous exposer aux rayons lumineux de la Présence guérissante et libératrice de Celui qui, par sa mort et sa Résurrection, nous a offert la Vie en plénitude.

1.6 LA MESSE PONTIFICALE DE CLÔTURE DE CE QUATORZIÈME PÈLERINAGE DIOCESAIN sera concélébrée le **DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2011** à partir de **06H00 (T.U.)**. Cette Messe sera celle du **TROISIÈME DIMANCHE DE L'AVENT** (*Année liturgique B*).

Nota bene : La bénédiction de l'eau et l'aspersion des pèlerins se feront dès le début de la Célébration eucharistique. Les prêtres concélébrants aspergeront l'assistance avec de l'eau bénite. Quant à la bénédiction des objets religieux, elle se fera à la fin de la Messe de clôture, depuis l'Autel.

II- DISPOSITIONS

2.1 Chaque pèlerin(e) est invité(e) à prévoir la nourriture et la quantité d'eau nécessaires. Cependant, il est bon de ne point perdre de vue que la participation au Pèlerinage nous donne aussi l'occasion d'offrir librement au Seigneur et à Notre Dame de la Providence notre jeûne *minimum*, nos privations volontaires et notre mortification. Tout cela a tout son pesant d'or aux yeux de notre Dieu.

- 2.2** A la manière des vierges prudentes de l'Évangile, il est également bon de prévoir nattes, torches et parapluies.
- 2.3** Toute **VENTE**, même d'objets religieux, et tout **COMMERCE** sur le site, aux endroits affectés aux activités du Pèlerinage et sur les voies empruntées par les pèlerin(e)s sont formellement interdits. Il est vivement recommandé à tout un chacun (et chacune) de bien vouloir respecter le caractère sacré de notre rassemblement pour le Pèlerinage Marial.
- 2.4** A tous et à toutes, aux Instituts Religieux et Missionnaires, aux Associations et Mouvements ainsi qu'à toutes les personnes de bonne volonté nous adressons l'expression de notre profonde gratitude pour l'élan de générosité manifesté par des contributions substantielles pour l'acquisition du terrain agrandi et pour la construction indispensable de notre Sanctuaire Marial de KOVIÉ. Nous devons tous poursuivre nos efforts dans ce sens. C'est pourquoi les « *CAISSES BLEUES* » seront déposées cette année encore aux endroits appropriés pour recueillir vos précieuses contributions volontaires pour lesquelles la **VIERGE BÉNIE** elle-même vous remercie déjà en notre nom et surtout en son propre nom.
- 2.5** J'invite spécialement nos **PRÊTRES** à venir nombreux, pour entourer, accompagner et encourager nos chers fidèles laïcs. En conséquence, je demanderais que l'on réduise sensiblement le nombre de **MESSES** à célébrer sur les Paroisses le **DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2011**, afin que celles qui sont retenues soient célébrées par **UN PRÊTRE** pour que les autres **PRÊTRES** puissent concélébrer à la **MESSE PONTIFICALE SOLENNELLE du dimanche matin à KOVIÉ**.

LES PRÊTRES œuvrant sur les Paroisses sont donc invités à s'organiser au mieux pour que chacun des membres des Communautés Sacerdotales participe effectivement en tout ou partie au Pèlerinage Marial. Quant à ceux qui sont à pied d'œuvre dans les Institutions et Œuvres, la **VIERGE BÉNIE** les attend en grand nombre à cet important événement de foi.

III – RECOMMANDATIONS

- 3.1** Aux pèlerin(e)s il est fortement recommandé de se munir de **POSTES RADIOS** en prévoyant de bonnes piles neuves en réserve. Nos Curés Doyens veilleront à prévoir des véhicules sonorisés avec radio.
- 3.2** Nous comptons une fois encore sur la disponibilité des Agents de Santé Catholiques pour accompagner les Agents de la Croix Rouge Togolaise pour l'accueil et les soins des malades éventuels.

Soyons tous vigilants ! Evitons les bousculades ! La Commission du Service d'ordre sera renforcée par les Agents de la Sécurité Publique et nos vaillants Chevaliers de Saint Jean International et de Marshall. Je convie les uns et les autres à être disposés à suivre point par point les consignes qui leur seront données en vue du bon déroulement de notre Pèlerinage Marial !

- 3.3** En dehors des véhicules de personnes qui en ont l'autorisation expresse en raison des missions à elles confiées, les voitures, les bus, les mini-bus et les motos seront stationnés **UNIQUEMENT DANS LES PARKINGS PRÉVUS À CET EFFET**. Il n'est point convenable de transformer les abords immédiats du site, les voies de dégagement ou la place du marché de KOVIÉ en parkings improvisés. A tous et à toutes, à chacun et à chacune il est demandé de faire preuve de discipline pour que tout se déroule dans l'ordre et la sérénité pendant notre Pèlerinage Marial.
- 3.4** Au terme du Pèlerinage, chacun(e) est cordialement invité(e) à s'armer de **PATIENCE** pour ne pas gaspiller en quelques minutes d'impatience les innombrables grâces précieusement accueillies pendant ces deux jours passés à l'ÉCOLE de la VIERGE MARIE, la Mère de la Réconciliation et la Reine de la Paix. Que tous ne cherchent donc pas à revenir à tout prix par les mêmes voies, ni surtout en même temps ! Evertuons-nous tous à observer scrupuleusement, là aussi, les recommandations appropriées qui seront faites pour notre bien à tous !

Que la BIENHEUREUSE VIERGE ET MÈRE nous accompagne et nous aide à accomplir, avec une ferveur exemplaire, un très fructueux PÈLERINAGE pour un renouveau authentique de nos cœurs et de nos vies d'appelés, de consacrés et d'envoyés pour

l'avènement de ce Règne de vérité, de justice, d'amour et de paix dont nous avons à devenir toujours davantage des apôtres et des artisans !

Dans la joie anticipée de nous retrouver tous unis autour de Celle qui nous a accueillis déjà aux pieds de la Croix comme ses fils et ses filles bien-aimés, je vous bénis tous et toutes de tout cœur au Nom du PÈRE de toute Bienveillance, du FILS Rédempteur et du SAINT ESPRIT qui est Seigneur et donne la Vie !

Fait à Lomé, ce 25 novembre 2011

Mgr Denis AMUZU-DZAKPAH
Archevêque de Lomé